# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS EN IFRS

ARRÊTÉS AU 31 MARS 2019. REVUS PAR LE COLLÈGE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



Etat de la situation financière au 31 mars 2019 31.03.2019 Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor public, Service des chèques postaux Actifs financiers à la juste valeur par résultat Instruments dérivés de couverture 46.946.215 45.870.333 21.256.237 21.353.692 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres
Titres au coût amorti
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti
Ecart de réévaluation actif des portefeuilles couverts en taux
Actifs d'impôt des gible
Actifs d'impôt différé
Comptes de régularisation et autres actifs
Actifs non courants destinés à être cédés
Participations dans des entreprises mises en équivalence
Immeubles de placement Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres 39.745.254 10.558.995 48.185.246 38.098.855 11.562.722 48.068.475 825.566 3.317.734 52.169.034 1.204.331 4.113.414 51.410.752 Immeubles de placement Immobilisations corporelles Immobilisations incorporelles 380.596 2.722.501 352.315 2.722.501 Ecarts d'acquisition TOTAL DE L'ACTIF 256.642.983 251.054.636

au 31 mars 2019	(en milliers	de dirhams)
COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	31.03.2019	31.03.2018
+ Intérêts et produits assimilés	1.441.187	1.284.398
- Intérêts et charges assimilées	1.342.773	1.217.035
MARGE D'INTERET	98.414	67.364
+ Commissions (Produits)	121.115	158.086
- Commissions (Charges)	10.084	13.521
MARGE SUR COMMISSIONS	111.031	144.565
+/- Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette	0	2.536
+/- Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par résultat	1.069.843	805.060
+/- Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	77.652	46.542
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	992.191	758.518
+/- Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	791	84.671
+/- Gains ou pertes nets des instruments de dettes comptabilisés en capitaux	791	84.671
propres recyclables		
+/- Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux	0	0
propres non recyclables (dividendes)		
+/- Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	0	0
+/- Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti	0	0
en actifs financiers à la juste valeur par résultat		
+/- Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur	1.881	43
par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat		
+ Produits des autres activités	1.477.740	1.564.198
- Charges des autres activités	753.579	1.022.665
PRODUIT NET BANCAIRE	2.006.121	
- Charges générales d'exploitation	864.439	867.326
- Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immos incorp. et corp.	176.322	241.735
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION - Coût du risque	965.360	<b>536.711</b> 24,238
RESULTAT D'EXPLOITATION	84.183 <b>881.176</b>	512.473
+/- Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	73,471	95.044
+/- Gains ou pertes nets sur autres actifs	6.704	1.472
+/- Variations de valeur des écarts d'acquisition	0.704	1.472
RESULTAT AVANT IMPOT	961.352	608,989
- Impôts sur les résultats	694,474	341.519
+/- Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	094.474	341.519
RESULTAT NET	266.878	267.470
Participations ne donnant pas le contrôle	12.652	31,255
RESULTAT NET (Part du Groupe)	254.227	236.215
NESOCIAL INC. (Part da droupe)	234.22/	230.213

### PREMIÈRE APPLICATION DE LA NORME IFRS 16 «CONTRATS DE LOCATION»

La norme IFRS 16 « contrats de location », publiée le 13 janvier 2016 remplace la norme IAS 17 et les interprétations IFRIC 4, SIC 15 et SIC 27. Elle est applicable de manière rétrospective aux exercices ouverts à compter du 1er janvier

### DÉFINITION D'UN CONTRAT DE LOCATION

Un contrat de location est défini comme un contrat (ou partie de contrat) octroyant un droit d'utilisation d'un actif sous-jacent pendant une période déterminée, en échange d'une contrepartie (IFRS 16.9).

### CHAMP D'APPLICATION

- AP D'APPLICATION
  16 s'applique à la comptabilisation de tous les contrats de location autres que :
  les contrats de location portant sur la prospection ou l'utilisation de minéraux, de pétrole, de gaz naturel, et autres ressources similaires non renouvelables,
  les contrats de location d'actifs biologiques dans le champ d'application d'IAS 41,
  les accords de concession de services dans le champ d'application d'IFRIC 12 « Accords de concession de

- services », les accords de licences dans le champ d'application d'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des
- contrats conclus avec des clients », les accords de licences dans le champ d'application d'IAS 38 « Actifs incorporels » portant sur des éléments tels que des films cinématographiques, des enregistrements vidéo, des pièces de théâtre, des manuscrits, des brevets et des droits d'auteur.

Les contrats de location de moins d'un an et les contrats portant sur des actifs de peu de valeur sont exemptés des obligations posées par IFRS 16.

### COMPTABILISATION

COMPTABILISATION

- Chez le preneur

Comptabilisation initiale

Le preneur doit comptabiliser le contrat de location à l'actif et au passif. Il doit évaluer l'actif à comptabiliser au titre du droit d'utilisation à son coût. Celui-ci comprend:

a) le montant de l'évaluation initiale du passif locatif (voir ci-dessous);
b) le montant des loyers versés à la date de prise d'effet ou avant cette date, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus;
c) les coûts directs initiaux qu'il a engagés;
d) une estimation des coûts qu'il devra engager lors du démantèlement et de l'enlèvement de l'actif sousjacent, lors de la restauration du site sur lequel il est situé ou lors de la remise en état tel qu'exigé par les termes et conditions du contrat de location de l'actif sous-jacent.

Il doit évaluer le passif locatif à la valeur actualisée du montant des loyers non encore versés en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat de location s'il est facilement déterminable ou, à défaut, son taux d'emprunt marginal. Les loyers à prendre en compte comprennent tous les paiements rémunérant le droit d'utiliser l'actif sous-jacent et notamment:

al les paiements fixes, déduction faite des avantages incitatifs à la location ; b) les paiements de loyers variables ; c) les sommes qu'il devrait payer au titre de la valeur résiduelle des garanties ;

	(en milli	ers de dirhams)
PASSIF	31.03.2019	31.12.2018
Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	0	0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	0	0
Instruments dérivés de couverture	208.943	160.687
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	50.433.568	51.951.685
Dettes envers la clientèle	134.870.875	130.589.763
Titre de créance émis	10.757.866	10.272.171
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	0	0
Passifs d'impôt exigible	150.525	573.265
Passifs d'impôt différé	2.573.343	1.912.497
Comptes de régularisation et autres passifs	19.051.650	19.110.295
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	0	0
Provisions techniques des contrats d'assurance	11.240.736	10.907.548
Provisions	1.407.327	1.671.895
Subventions et fonds assimilés	5.582	1.221
Dettes subordonnées et fonds spéciaux de garantie	3.742.545	3.697.325
Capitaux propres	22.200.024	20.206.285
Capital et réserves liées	12.304.794	12.304.794
Réserves consolidées	9.514.218	8.475.269
Réserves consolidées part du groupe	6.322.256	5.423.055
Réserves consolidées part des participations ne donnant pas le contrôle	3.191.962	3.052.214
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	114.135	408.720
Gains et pertes comptabilisés directement en CP - Part du groupe	122.409	412.505
Gains et pertes comptabilisés directement en CP - Part des participations ne donnant pas le contrôle	-8.275	-3.785
Résultat de l'exercice	266.878	-982.498
Résultat de l'exercice - Part du groupe	254.227	-1.076.512
Résultat de l'exercice - Part des participations ne donnant pas le contrôle	12.652	94.014
TOTAL DU PASSIF	256.642.983	251.054.636

d) le prix d'exercice de toute option d'achat raisonnablement exerçable ; e) les pénalités exigées en cas de résiliation anticipée. La durée du contrat de location est définie comme le temps pour lequel le contrat n'est pas résiliable à laquelle

s ajoutent :

toute option de prolongation que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer ;

toute option de résiliation que le preneur a la certitude raisonnable de ne pas exercer.

L'actif lié au droit d'utilisation et le passif lié à l'obligation locative doivent être présentés séparément des autres actifs et passifs.

Comptabilisation ultérieure

Pour chaque période comptable, le droit d'utilisation est amorti. Cet amortissement est calculé sur la durée du contrat de location selon IAS 16 «Immobilisations corporelles».

Le droit d'utilisation étant un actif, une entité applique IAS 36 «Dépréciation d'actifs» pour déterminer s'il a perdu

ation locative est réévaluée à chaque période comptable selon la méthode du coût amorti au taux d'intérêt

Les paiements sont donc ventilés entre la charge d'intérêt et l'amortissement du solde de la dette

La distinction entre contrats de location-financement et contrats de location-simple a disparue pour les preneurs mais pas pour les bailleurs. La comptabilisation des contrats de location pour les bailleurs n'est pas beaucoup modifiée par IFRS 16.

Le bailleur doit classer chacun de ses contrats de location soit en tant que contrat de location simple, soit en tant

que contrat de location-financement. Le bailleur doit comptabiliser dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location-financement et les

Le bailleur doit comptabiliser dans son bilan les actifs détenus en vertu d'un contrat de location-financement et les présenter comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location. La comptabilisation de produits financiers doit s'effectuer sur la base d'une formule traduisant un taux de rendement constant sur l'investissement net du bailleur dans le contrat de location-financement. Les revenus locatifs provenant des contrats de location simple doivent être comptabilisés en produits de façon linéaire sur toute la durée du contrat de location, à moins qu'une autre base systématique ne soit plus représentative de l'échelonnement dans le temps de la diminution de l'avantage retiré de l'utilisation de l'actif loué. La méthode d'amortissement des actifs amortissables loués doit être cohérente avec la méthode normale d'amortissement du bailleur applicable à des actifs similaires, et la dotation aux amortissements doit être calculée selon IAS 16 et IAS 38.

TRANSACTIONS DE CESSION-BAIL

Une transaction de cession-bail est une opération de cession d'un actif pour le reprendre à bail. Le paiement au titre de la location et le prix de vente sont généralement liés car ils sont négociés ensemble. La comptabilisation d'une opération de cession-bail dépend de la nature de la transaction selon IFRS 15.

Si une transaction de cession-bail constitue une vente, c'est-à-dire qu'elle satisfait aux exigences d'IFRS 15, le vendeur-preneur ne doit comptabiliser que le profit (ou la perte) réalisé sur les droits cédés à l'acheteur-bailleur.

Si la juste valeur de la contrepartie de la vente de l'actif ne correspond pas à la juste valeur de ce dernier, ou si les paiements de loyers ne sont pas au taux du marché, l'entité doit apporter les ajustements suivants pour évaluer le produit de la vente à la juste valeur. produit de la vente à la juste valeur:

- it de la vente à la juste valeur:
  considérer les conditions inférieures à celles du marché comme des paiements de loyers anticipés;
  considérer les conditions supérieures à celles du marché comme un financement supplémentaire accordé
  par l'acheteur-bailleur au vendeur-preneur.
  Si une transaction de cession-bail ne satisfait pas aux exigences d'IFRS 15, elle ne peut pas être comptabilisée
  comme une vente d'actif. Le vendeur-preneur doit conserver le bien cédé à l'actif et comptabiliser un passif
  financier égal au produit de cession en appliquant IFRS 9. L'acheteur-bailleur ne doit pas immobiliser l'actif
  mais comptabiliser un actif financier égal au produit de la cession en appliquant IFRS 9.

### OPTIONS RETENUES PAR LE GROUPE CDG

- Méthode de transition
Le Groupe CDG a choisi d'appliquer la méthode rétrospective simplifiée pour laquelle les informations comparatives présentées ne seront pas retraitées et l'impact cumulé de la première application de la norme sera présenté comme un ajustement des capitaux propres à la date de première application.
Le Groupe a choisi d'utiliser les deux exemptions relatives à la comptabilisation proposées par la norme pour les

contrats suivants :

- Contrats de location à court terme ; Contrats de location portant sur des biens de faible valeur à neuf.

## - Durée

Les durées appliquées dépendent de la nature des contrats

san commercia. à durée prend en compte la durée exécutoire ainsi que les options de renouvellement de contrat. La durée retenue énéralement pour ces contrats est de 10 ans.

- Véhicules en LLD
 La durée prend en compte la durée exécutoire, sans prendre en compte l'option de renouvellement. La durée retenue est la durée du contrat.

Le taux d'actualisation appliqué pour l'évaluation de la dette locative pour les contrats de location simples est le taux marginal d'endettement, qui correspond aux taux de refinancement sur le marché financier sur les durées équivalentes à celle des dettes locatives.

MPACTS CHIFFRÉS			(en millie	ers de dirhams,
DROITS D'UTILISATION PAR ACTIF SOUS-JACENT	01.01.2019	Augmentation	Diminution	31.03.2019
Immobilisations corporelles - Valeur brute Terrains et constructions Installations techniques, matériel et outillages	<b>1.382.173</b> 1.142.598 119.506	<b>158.155</b> 156.798 1.357	<b>292</b> 292	<b>1.540.037</b> 1.299.396 120.572
Biens mobiliers donné en location Autres immobilisations corporelles Immobilisations corporelles - Amortissements Terrains et constructions	120.069 <b>-432.666</b> -329.726	<b>-26.761</b> -17.826		120.069 <b>-459.427</b> -347.551
ierrains et constructions Installations techniques, matériel et outillages Biens mobiliers donné en location Autres immobilisations corporelles	-329.726 -40.425 -33.682 -28.833	-17.826 -2.990 -5.194 -752		-347.551 -43.415 -38.876 -29.584
TOTAL DES DROITS D'UTILISATION	949.508	131.394	292	1.080.610
Immobilisations incorporelles - Valeur brute Logiciels acquis Logiciels développées en interne Autres immobilisations incorporelles Immobilisations incorporelles - Amortissement Logiciels acquis Logiciels développées en interne	<b>105.572</b> 105.572	<b>3.921</b> 3.921		<b>109.49</b> 3
Autres immobilisations incorporelles TOTAL DES DROITS D'UTILISATION	105.572	3.921		109.49

			(en millie	ers de dirhams)
PASSIF AU TITRE DE LA DETTE DE LOCATION	01.01.2019	Augmentation	Diminution	31.03.2019
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés (Dont dettes relatives à des contrats de location)	52.674.823 <b>946.753</b>		2.373.149	50.433.568 <b>1.078.647</b>
Comptes de régularisation et autres passifs	19.281.249		229.600	19.051.650
(Dont dettes relatives à des contrats de location)	167.746		1.050	166.697

	(en r	(en milliers de dirhams)	
IMPACTS SUR LES CAPITAUX PROPRES	01.01.2019	31.03.2019	
Réserves Consolidées part du Groupe Résultat net part du Groupe	-80.782	-80.782 2.850	
Capitaux propres part du Groupe	-80.782	-77.933	

	(en milliers de dirhams)
DÉTAIL DES CHARGES DE CONTRATS DE LOCATION	31.03.2019
Intérêts et charges assimilées	1.342.773
Dont: Charges d'intérêts sur dettes locatives	15.357
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	176.882
Dont: Dotations aux amortissements sur droit d'utilisation	21,499

# **COMPTES SOCIAUX**

ARRÊTÉS AU 31 MARS 2019, REVUS PAR LE COLLÈGE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

<b>Bilan</b> <i>au</i> 31 mars 2019	(en milli	ers de dirhams)
ACTIF	31.03.2019	31.12.2018
1. Valeurs en caisse, Banques Centrales, Trésor Public Service des Chèques Postaux	378.134	532.862
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	2.487.111	2.5555
. A vue	701.904	
. A terme	1.785.207	
3. Créances sur la clientèle	14.985.345	14.708.792
. Compte à vue débiteurs	263 3.870.487	3.728.021
. Crédits et financements participatifs de trésorerie et à la consommation		
. Crédits et financements participatifs à l'équipement . Crédits et financements participatifs immobiliers	3.213.585 13.781	
. Autres crédits et financements participatifs	7.887.229	
4. Créances acquises par affacturage	7.007.229	7.744.431
5. Titres de transaction et de placement	35.369.697	33.648.448
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	7.479.972	
. Autres titres de créance	3.212.791	
. Titres de propriété	24.676.935	
. Certificats de Sukuk	-	-
6. Autres actifs	19.505.108	18.972.775
7. Titres d'investissement	36.605.806	35.101.116
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	31.801.907	30.609.134
. Autres titres de créance	4.707.432	4.396.140
. Certificats de Sukuk	96.467	
8. Titres de participation et emplois assimilés		31.543.099
9. Créances subordonnées	2.170.836	2.168.381
10. Dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar placés	50.217	
11. Immobilisations données en crédit-bail et en location		
12. Immobilisations données en Ijara	49.55	40.5
13. Immobilisations incorporelles	17.564	19.003
14. Immobilisations corporelles	178.196	187.864
TOTAL DE L'ACTIF	154.047.169	139.817.754

	(en min	ers de dirridiris)
PASSIF	31.03.2019	31.12.2018
1. Banques Centrales, Trésor Public, Service des Chèques Postaux		
2. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	30.225.120	30.040.809
. A vue	919	
. A terme	30.224.200	
3. Dépôts de la clientèle	105.531.341	90.684.796
. Comptes à vue créditeurs	13.979.719	
. Comptes d'épargne		
. Dépôts à terme	459,491	456,779
. Autres comptes créditeurs	91.092.132	87.333.722
4. Dettes envers la clientèle sur produits participatifs		
5. Titres de créance émis		
6, Autres passifs	1.709.873	2.756.431
7. Provisions pour risques et charges	3.359.683	3.335.811
8. Provisions réglementées		
9. Subventions, Fonds publics affectés et Fonds spéciaux de garantie		
10. Dettes subordonnées		
11. Dépôts d'investissement et Wakala Bil Istithmar reçus		
12. Ecart de réévaluation		
13. Réserves et primes liées au capital	12.304.794	12.304.794
14. Capital		
15. Actionnaires. Capital non versé (-)		
16. Report à nouveau (+/-)		
17. Résultats nets en instance d'affectation (+/-)	695.113	590.900
18. Résultat net de l'exercice (+/-)	221.246	104.213
TOTAL DU PASSIF	154.047.169	139.817.754

## **COMPTE DE PRODUITS ET CHARGES**

au 31 mars 2019	len millie	ers de dirhams)
RUBRIQUES	31.03.2019	31.03.2018
I. PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	1.438.724	994.988
1. Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec les	31,412	46,466
établissements de crédit	31.412	46.466
2 .Intérêts, rémunérations et produits assimilés sur opérations avec la clientèle	149.576	149.933
3 .Intérêts et produits assimilés sur titres de créance	470.772	486.695
4 .Produits sur titres de propriété et certificats de Sukuk	747.141	278.328
5 .Produits sur titres de Moudaraba et Moucharaka	747.141	270.520
6 .Produits des immobilisations en crédit-bail et en location		
7 .Produits sur immobilisations données en Ijara		
8 .Commissions sur prestations de service	14.846	20.188
9 .Autres produits bancaire	24.978	13.378
10. Transfert de charges sur dépôts d'investissement reçus	2570	13.370
II .CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	829,493	804.092
11. Intérêts et charges sur opérations avec les établissements de crédit et assimilés	186.516	169.435
12 .Intérêts et charges sur opérations avec la clientèle	633,904	609.884
13 .Intérêts et charges assimilées sur titres de créance émis		13.605
14 .Charges sur titres de Moudaraba et Moucharaka		
15 .Charges sur les immobilisations en crédit-bail et en location		
16 .Charges sur immobilisations données en ljara		
17 .Autres charges bancaire	9.073	11.168
18 .Transfert de produits sur dépôts d'investissement reçus		
III .PRODUIT NET BANCAIRE	609.231	190.896
19 .Produits d'exploitation non bancaire	17.857	27.257
20 .Charges d'exploitation non bancaire	21.871	6.446
IV .CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION	56.566	138.769
21 .Charges de personnel	34.949	33.939
22 .lmpôts et taxes	28	23
23 .Charges externes	12.376	93.332
24 Autres charges générales d'exploitation	1.299	2.877
25 .Dotations aux amortis.et aux provisions des immob.incorp.et corp. V .DOTATIONS AUX PROV ET PERTES SUR CREANCES IRRECOUVRABLES	7.915 <b>343.884</b>	8.598 <b>54.012</b>
26 .Dot. aux provisions pour créances et engag, par signature en souffrance	343.884	54.012
27 .Pertes sur créances irrécouvrables	0	1
28 Autres dotations aux provisions	343.884	54.011
VI .REPRISES DE PROV. ET RECUPERATIONS SUR CREANCES AMORTIES	28.000	180.444
29 .Reprises de prov.pour créances et engag. par signature en souffrance	20.000	100.444
30 .Récupérations sur créances amorties		
31. Autres reprises de provisions	28.000	180.444
VII - RESULTAT COURANT	232,768	199,370
32 .Produits non courants	139	1.914
33 .Charges non courantes	849	575
VIII- RESULTAT AVANT IMPOTS	232.059	200.709
34 .lmpôts sur les résultats	10.813	5.089
IX - RESULTAT NET DE L'EXERCICE	221.246	195.621
TOTAL DES PRODUITS	1.484.721	1.204.603
TOTAL DES CHARGES	1.263.476	1.008.982
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	221.246	195.621



في خدمة المواطن AU SERVICE DU CITOYEN

1959 > 2019